



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 septembre 2021 à 19h30 à huit clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Bédard.

Nature et effets :

Permettre l'aménagement d'une troisième entrée d'accès à son terrain alors que le nombre d'entrées d'accès pour un terrain résidentiel est limité à deux.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 456, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés au 137 chemin de la Pointe-aux-Ardoises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 30^e JOUR D'AOÛT 2021.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Bédard à la porte de l'Hôtel de Ville, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 30 août 2021.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-08-30

Date